

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Roland VEDRINES, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Eric VIALA

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Sollicitation du produit des amendes de police 2023 - DE_2023_168

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DE_2023_153 pour cause d'erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 3500 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention (amendes de police) pour l'aménagement des entrées Nord, Sud du bourg d'Allanche et Rue Saint-Eloi.

Les travaux de voirie sont situés sur la route départementale RD 679 et sont estimés à 76.583,88 € TTC.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2023;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :

Montant estimatif du projet HT :63.819,90 €

Montant estimatif du projet TTC : 76.583,88 €

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023

Date de reception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_168-DE

A G E D I

Montant des travaux et subventions à percevoir	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	63.819,90	
Amendes de Police 25%		15.954,98
Autofinancement		47.864,92
TOTAL	63.819,90	63.819,90

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 26 JUIN 2023
publié le :
26 JUIN 2023

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023
Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_168-DE
A G E D I